



# Maintien et actualisation des Compétence SST

## **Public :**

Sauveteur secouriste du travail titulaire du certificat SST

- Apport des mises à jour des compétences du SST en fonction des évolutions réglementaires.

## **Nombre de stagiaire :**

4 à 10 stagiaires par session

## **Outils pédagogiques :**

Divers matériels de formation (mannequin de réanimation, défibrillateur, maquillage de simulation, ...), plan d'intervention SST, ordinateur et vidéoprojecteur

## **Pré-requis :**

Etre titulaire du certificat de SST

## **Modalité d'animation et encadrement de la formation :**

Formation en face à face pédagogique - orientée pratique conforme au programme INRS / Exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mise en situation d'accident du travail simulé.

## **Organisation et modalité de déroulement de la formation :**

1 journée consécutive dans la mesure du possible

## **Durée de la formation :**

7 heures minimum

## **Evaluation de la formation :**

- avoir participé activement à la totalité de la formation (évaluation formative)  
- avoir satisfait aux critères d'évaluation définis par l'INRS « Grille de certification des compétences du SST – maintien et actualisation des compétences »  
A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

## **Objectifs de la formation :**

Etre capable de :

- Resituer son rôle de sauveteur secouriste du travail dans la chaîne de prévention des risques en entreprise ;
- Actualiser ses savoirs et ses comportements nécessaires pour examiner, prévenir une - situation de danger, protéger et porter secours dans le cadre de son activité - professionnelle.

Tous les 2 ans (24 mois de date à date), une mise à niveau des compétences SST du salarié est nécessaire.

## **Programme de la formation :**

- Rappel du rôle en matière de prévention : expliquer un mécanisme d'accident du travail, de supprimer les situations dangereuses, d'identifier qui informer dans l'entreprise  
- Révision des 4 actions du SST : savoir protéger – examiner – faire alerter – secourir, en cas de : saignement, étouffement, malaise, brûlure, douleur empêchant certains mouvements, victime qui répond ou non, qui respire ou non